

Entre,

Le Musée Ernest Cognacq

Adresse : Hôtel de Clerjotte, 13 avenue Victor Bouthillier, 17410 Saint-Martin-de-Ré,
représenté par Christelle Rivalland, Directrice – tél : 05 46 09 21 22

Contact : Léa Humphry ; musee-stmartin-com@orange.fr

D'une part,

Et,

La Ville de Saint-Jean-d'Angély pour le Musée des Cordeliers

Adresse : 9 Rue Regnaud, 17400 Saint-Jean-d'Angély,
représentée par Françoise Mesnard, Maire

Contact : Delphine Etchenique ; delphine.etchenique@angely.net – tél : 05 46 25 09 72

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

1. D'une part, les membres du personnel du **Musée des Cordeliers** pourront accéder **gratuitement** à la visite du **Musée Ernest Cognacq** sur présentation d'une carte professionnelle (dont un modèle sera joint à la convention) + un tarif réduit pour le conjoint. (Gratuit pour les moins de 18 ans)
2. D'autre part, les membres du personnel du Musée Ernest Cognacq pourront accéder **gratuitement** à la visite du **Musée des Cordeliers** sur présentation d'une carte professionnelle (dont un modèle sera joint à la convention). Leurs conjoints bénéficieront de tarifs préférentiels.
3. La présente convention est renouvelable tacitement chaque année et pourra être interrompue à la demande d'un partenaire.

Fait le _____, à Saint-Jean-d'Angély

Pour le Musée Ernest Cognacq,
Christelle Rivalland, Directrice

Pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély
Françoise Mesnard, Maire